

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Raison, 8 mai 1875

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 2 p. (162r, 163r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Raison, 8 mai 1875, consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48422>

Copier

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 mai 1875](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Raison](#)

Lieu de destination Auxerre (Yonne)

Description

Résumé Sur la recherche de minerais dans la Nièvre. Godin explique à Raison qu'il souhaite construire des abris provisoires couverts de chaume pour un manège à chevaux tout près du tracé du chemin de fer de Clamecy à Cercy-la-Tour sur la commune de Sardy et que ses abris auront cessé d'exister lorsque la ligne sera en exploitation. Il demande à Raison si la compagnie de chemin de fer y voit un

inconvénient.

NotesLa ligne de chemin de fer de Clamecy à Cercy-la-Tour est ouverte le 24 juin 1878 par la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (voir en ligne :

"https://trains.fandom.com/wiki/Clamecy_-_Cercy-la-Tour">https://trains.fandom.com/wiki/Clamecy_-_Cercy-la-Tour, consulté le 15 février 2023).

Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Construction](#)

Personnes citées[Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée](#)

Lieux cités

- [Cercy-la-Tour \(Nièvre\)](#)
- [Clamecy \(Nièvre\)](#)
- [Sardy-lès-Épiry \(Nièvre\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 09/10/2025

Guise 8 Mai 1875

Monsieur..

Je désire établir des abris pour un manège près du tracé du chemin de fer de Clamecy à Gercy à Bois, sur la commune de Sacy.

Carfin de préserver mes chevaux de la chaleur de l'été, j'ai donc fait courir en chaume ces abris qui ne sont que provisoires et auront l'objet d'exister lors que la ligne ferroviaire sera en exploitation.

Néanmoins comme ils se trouvent à très-faible distance du chemin de fer, je vous vous prie de me dire si vous n'y trouvez aucun inconvénient, et si votre Compagnie ne me ferait aucune opposition à ce sujet.

Je vous serai obligé, Monsieur,

Ch. Raison Ingénieur à Guise.

Si bien voulloit me répondre le
plus promptement possible, et
je vous prie d'agréer l'assurance
de ma parfaite considération

Godinot

Député de l'Orne